

A V I S P U B L I C

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 223-2014

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la **séance extraordinaire du 13 janvier 2015**, le règlement suivant:

RÈGLEMENT 223-2014 Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2015.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau du greffier situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau.

Le règlement ci-dessus mentionné entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, le 19 janvier 2015 et publié le 22 janvier 2015.

Jean Lacroix, LL.B
Avocat, directeur général et greffier par intérim